## Article 21 du Règlement

En tant que signataire de l'Accord d'Helsinki de 1975, l'Union soviétique s'est engagée à favoriser la réunification des familles, la liberté de conscience, la liberté de déplacement, la liberté de pensée, ainsi que la liberté de religion et de culte. Elle doit être rappelée à l'ordre pour avoir gravement manqué à ses engagements. Les accords à signer avec les Soviétiques devraient dépendre de leur empressement à respecter les accords passés.

Après de nombreuses années de silence de la part du précédlent gouvernement libéral, nous sommes heureux de faire savoir aux Canadiens que le gouvernement progressiste conservateur défend et continuera de défendre avec énergie les droits de toute personne exilée, persécutée ou emprisonnée injustement.

# LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST

L'ANNONCE DU PAIEMENT PROVISOIRE

M. John Gormley (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, la plupart d'entre nous sommes heureux du paiement provisoire accordé cette année en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Il faut se féliciter que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé ait annoncé un versement provisoire de 450 millions de dollars. C'est le plus important versement jamais effectué en vertu de ce programme et il représente, pour les agriculteurs de la Saskatchewan, un apport de 254.6 millions de dollars. Les agriculteurs prétendent, à juste titre, que le programme de stabilisation est financé en grande partie par leur propre argent. Ils ont raison, mais par le passé ils ont souffert du comportement d'un gouvernement libéral qui n'a jamais bien administré le programme et qui a négligé l'ouest du Canada. Ce paiement signifie qu'une somme non négligeable sera remise aux producteurs avant l'ensemencement de printemps.

Avant les élections, notre parti avait promis un programme de stabilisation des grains juste et souple. C'est ce que les agriculteurs voulaient et ils désiraient aussi que nous prenions le pouvoir. Une autre promesse tenue.

### LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LE PROJET D'ACCORDER UN CRÉDIT D'IMPÔT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, plus de deux millions de bénévoles au Canada œuvrent dans des domaines aussi différents que le sport amateur, le théatre, la santé et le domaine social. S'ils étaient payés, le gouvernement devrait débourser des milliards de dollars. A cause de la récession actuelle, ils ont de plus en plus de mal à financer leurs activités.

Pendant des années, les organismes bénévoles ont demandé instamment au gouvernement de supprimer la déduction automatique de \$100 au titre des dons aux œuvres de bienfaisance. L'ancien gouvernement a finalement consenti en accordant au contribuable un crédit d'impôt de 50 p. 100 sur tous les dons faits à un organismes de bienfaisance reconnu. Pareil mécanisme permettrait de supprimer l'injustice qui existe actuellement, puisque que les nantis qui sont assujettis à un taux d'imposition plus élevé que les gagne-petit ou la classe

moyenne peuvent profiter d'une déduction plus grande de leurs impôts.

Le NPD et le parti progressiste conservateur, quand il formait l'opposition, étaient en faveur d'un tel mécanisme. Je prie instamment le ministre des Finances (M. Wilson) de consacrer ce principe dans la Loi de l'impôt sur le revenu lorsqu'il présentera son prochain budget.

[Français]

## LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

LA CONTRIBUTION DES BÉNÉVOLES ET DU SECTEUR VOLONTAIRE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil-Papineau): Monsieur le Président, je désire aujourd'hui rendre hommage à l'un des secteurs les plus innovateurs de la société. Le secteur volontaire représente environ 1.7 p. 100 de notre Produit national brut, emploie près de 200,000 personnes et constitue un réseau par lequel près de 25 p. 100 des Canadiens donnent librement leur temps et leur énergie.

C'est la Semaine nationale du bénévolat et j'aimerais que l'on s'arrête et que l'on se penche sur la contribution des bénévoles et du secteur volontaire. Ce dernier a fait la preuve de sa capacité à trouver des solutions nouvelles et peu coûteuses à une grande variété de besoins individuels et collectifs. On doit reconnaître cet esprit d'initiative communautaire comme étant un apport économique important. Il y a plusieurs bonnes raisons pour justifier des relations plus soutenues avec le secteur volontaire. D'abord, ce secteur constitue le moyen le plus efficace de promouvoir la participation des citoyens et d'accroître le sentiment d'appartenance des Canadiens tout en profitant à la société dans son ensemble. La participation à des organismes communautaires ou culturels et le fait de travailler collectivement à la satisfaction des besoins de la communauté créent une société confiante et vigoureuse.

De plus, le secteur volontaire possède une excellente réputation en ce qui concerne la formation relative à l'emploi. Qu'il s'agisse de jeunes, de femmes, d'autochtones ou de personnes handicapées, tous et toutes y trouvent des possibilités enrichissantes de formation et dans un grand nombre de cas, un emploi à plein temps.

Je voudrais profiter de cette occasion . . .

M. le Président: Je regrette d'informer l'honorable députée que le temps qui lui était alloué est écoulé.

• (1410)

[Traduction]

#### L'AGRICULTURE

L'IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, je voudrais signaler au Parlement le besoin urgent d'agir au nom de tous nos producteurs de betterave sucrière. A Ottawa, aujourd'hui, se trouvent plus de 100 représentants des 1,500 producteurs canadiens de betterave sucrière en provenance de l'Alberta, du Manitoba et du Québec. Ces gens représentent